



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
Séance du 21 avril 2026**

*République Française  
Commune de La Grande Paroisse  
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.**

**19 étaient présents : QUORUM ATTEINT :** Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

**3 étaient absents représentés :** Laurence SIMON représentée par Serge Courroux, Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Simon LESIMPLE par Adeline Salgueiro Vidal.

**1 était absente excusée :** Emilie GIRAUD.

**M. Jean-Luc EVEN a été désigné secrétaire de séance.**

**DEL202631 : MARCHE D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE L'EGLISE**

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'enfouissement de réseaux de la rue de l'Eglise. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 17 mars 2026 sur la plateforme de dématérialisation Marchesonline, avec une date limite de réception des offres au 14 avril 2026 à 12h00.

La commission MAPA s'est réunie le 16 avril à 16h00 pour procéder à l'ouverture des quatre plis reçus et à l'attribution. Elle a choisi la société SOBECA, siège social, ZI avenue Jean Vacher, BP23, 69480 ANSE (SIRET : 703 780 247 00044), établissement qui exécutera la prestation SAS SOBECA, Marché des Grais, 4 Route du Camp, 77950 Montereau-Sur-Le-Jard (SIRET : 703 780 247 00861) pour un montant de 161 757,46 € HT.

**Le Maire entendu,**

**le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

1. D'entériner la décision du comité MAPA et de retenir la société SOBECA, pour un montant de 161 757,46 € HT soit 194 108,95 € TTC.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
4. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 22 avril 2026

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Luc EVEN**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

**Emmanuel LEDOUX**

